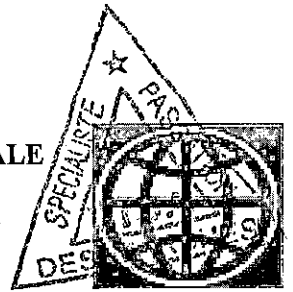




COOPÉRATION CAMEROUN BANQUE MONDIALE

CAMEROON WORLD BANK COOPÉRATION



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION
NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

UNITE DE GESTION DU PROJET

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

PROGRAM FOR THE ACCELERATION OF THE DIGITAL
TRANSFORMATION OF CAMEROON (PATNUC)

PROJECT IMPLEMENTATION UNIT

Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non Intellectuelles

DEMANDE DE COTATIONS

Émise le _____

Demande de Cotations
N° 006/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du 2023 relative à la fourniture et
installation d'un système automatique de gestion des lignes téléphoniques (PABX) et des
caméras de vidéos surveillance à l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la
Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Projet :

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

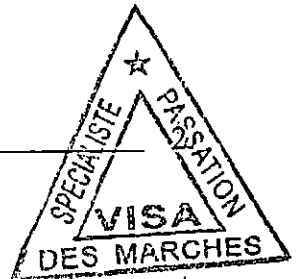
Pays : Cameroun

Financement : CREDIT N° IDA 69870-CM

Code Step: CM-MINPOSTEL-258912-GO-RFB

Octobre 2023

Préface



Ce Dossier type de Demande de Cotations a été préparé à l'intention des ministères techniques et projets pour la passation des marchés de fournitures, par consultation de fournisseurs (à l'échelon international ou national) selon les modalités prévues dans le Crédit N° IDA 69870-CM et le Manuel de Procédure du PATNUC. Afin de clarifier et d'harmoniser la présentation des Dossiers de Consultation pour chacun des Marchés, le présent dossier, comprend les pièces suivantes :

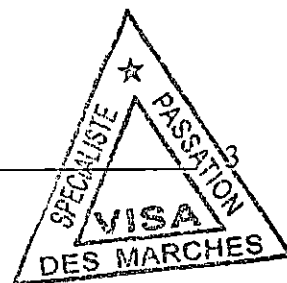
Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Section 1 : Les instructions aux fournisseurs ;
- Section 2 : La lettre de Demande de Cotations ;
- Section 3 : Les modèles d'annexes ;

Il est recommandé aux candidats de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des fournitures demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif.

Table des Matières

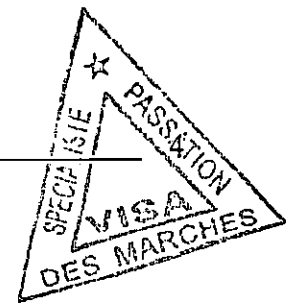


Section I – Instructions aux fournisseurs

A. Introduction.....	4
1. Dispositions générales.....	4
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	4
2. Contenu du Dossier.....	4
C. Préparation des offres	4
3. Langue de l'offre	4
4. Documents constitutifs de l'offre.....	4
5. Cotation.....	5
6. Monnaie de l'offre	5
7. Délai de validité des cotations	5
D. Dépôt des cotations.....	5
8. Cachetage et marquage des offres.....	5
9. Date et heure limite de dépôt des offres	6
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	6
10. Ouverture des plis par la Commission	6
11. Evaluation et Comparaison des offres.....	6
F. Attribution du Marché	6
12. Attribution du Marché.....	6
13. Notification de l'attribution du Marché.....	7
14. Signature de la lettre de Marché	7
15. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	7

Section II – Lettre de Demande de Cotations..... 8-9

Section III – Modèles d'annexes	10
1. Lettre de Cotations	
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)	
4. Description technique des fournitures (à remplir par le PATNUC)	
3. Lettre Commande	
5. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le PATNUC)	
6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics	



Section I - Instructions aux Fournisseurs¹

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du Marché².

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle de lettre de Marché et
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur³ devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

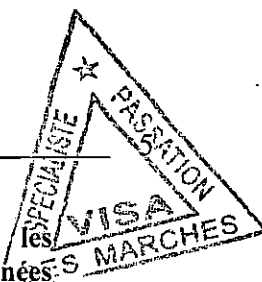
3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais, correspondant à la langue de l'Acheteur⁴.
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
- (a) **La lettre de cotations, datée et signée ;**
 - (b) **Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;**
 - (c) **Le projet de Lettre Commande dûment paraphé à chaque page, daté et signé.**

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du Marché et ne sont plus applicables une fois le Marché signé.

² Le terme "Marché" signifie l'Accord de Marché signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit formulaire, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.

³ Le terme "Fournisseur" signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l'offre a été acceptée par l'Acheteur et qui est désignée comme tel dans l'Accord de Marché

⁴ Le terme "Acheteur" signifie l'entité achetant les fournitures et les services connexes, telle qu'elle est identifiée dans la présente Demande de Cotations.



- (d) Les références du fournisseur : Expérience dans prestations similaires sur les trois (03) dernières années (joindre les références, contrats, attestation de service fait ou Procès-Verbal de réception suivant le cas);
- (e) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous

5. Cotation

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. hors taxes et tous droits de douanes (HT/HD) ;
 - ou
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de Marché.
- 5.4 Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) Registre de Commerce ; (ii) Attestation de non redevance); (iii) attestation de non faillite; (iv) attestation de non exclusion des marchés publics de l'ARMP; (v) Attestation CNPS, (vi) le Numéro d'identifiant Unique, (vii) Attestation de domiciliation bancaire.

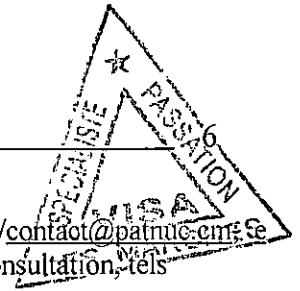
NB :

- 1. *L'absence des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire, toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché.*
- 2. *Il est rappelé que les pièces administratives qui devront être datées de moins de trois (3) mois et produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente*

- 6. Monnaie de l'offre 6.1 Les prix seront libellés en FCFA.
- 7. Délai de validité des cotations 7.1 Les cotations seront valables pour la période 90 jours.

D. Dépôt des cotations

- 8. Cachetage et marquage des offres 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et six (06) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
 - (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations : **Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI Coordonnateur National du Projet d'Accélération et de Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC),**



Tél. : 222 232 628/E-mail : procurement@patnuc.cm / contact@patnuc.cm

- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.

9. Date et heure limite de dépôt des offres

- 9.1 Les cotations doivent être déposées à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis

- 10.1 L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Evaluation et Comparaison des offres

- 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs
 - l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles ; toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière ;
 - la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
 - Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

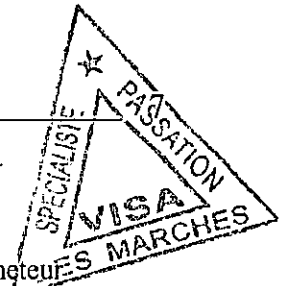
L'expérience dans les prestations similaires par la présentation d'une liste des marchés analogues (au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 10 000 0000 FCFA TTC chacun) réalisés par le soumissionnaire en tant que Prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses.

N.B : joindre les copies des contrats (premières et pages de signature) et des procès-verbaux de réception ou attestations de service fait y relatifs.

F. Attribution du Marché

12. Attribution du Marché

- 12.1 L'Acheteur attribuera le Marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de

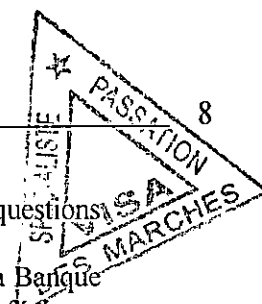


Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

- 13. Notification de l'attribution du Marché** 13.1 La signature de la lettre de Marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du Marché. Cette lettre de Marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de Marché** 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses** 15.1 Le Nouveau Règlement de la Passation des Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI), édition septembre 2023 pour la lutte contre la corruption est applicable.

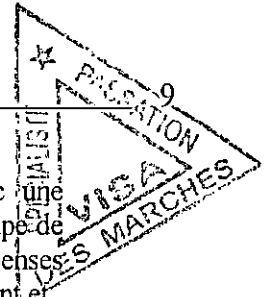
15.2 Prescriptions

- 2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats et proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ainsi que l'ensemble de leur personnel se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et d'abstiennent de toute fraude et corruption.
- 2.2 Dans cette optique, la Banque
- a. définit aux fins de la présente clause, les termes ci-dessous de la façon suivante :
 - i. est considéré comme un « acte de corruption » le fait de proposer, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, un quelconque avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie ;
 - ii. est considéré comme une « manœuvre frauduleuse » tout acte ou omission, y compris une présentation déformée des faits, qui induit une partie en erreur, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire une partie en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou d'une autre nature, ou de se soustraire à une obligation ;
 - iii. une « manœuvre collusoire » est une entente entre plusieurs parties destinée à atteindre un but illégitime, y compris influencer indûment les actes d'une autre partie ;
 - iv. une « manœuvre coercitive » consiste à porter atteinte ou à causer préjudice, ou à menacer de porter atteinte ou de causer préjudice directement ou indirectement, à une quelconque partie ou à l'un de ses biens dans le but d'influencer indûment ses actes ;
 - v. par « manœuvre obstructionniste », on entend :
 - (a) un acte visant à détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, une fausse déclaration faite aux enquêteurs pour entraver concrètement une enquête menée par la Banque sur des affaires de corruption, des manœuvres frauduleuses ou des pratiques coercitives ou collusoires présumées, ou la menace, le harcèlement ou l'intimidation d'une quelconque partie pour



l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressantes l'enquête ou de poursuivre l'enquête ; ou

- (b) un acte visant à entraver concrètement l'exercice par la Banque de ses droits d'inspection et d'audit qui lui sont conférés en vertu des stipulations du paragraphe 2.2 e ci-après :
- b. rejette la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou l'un de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste en vue de l'obtention dudit marché ou contrat.
 - c. pourra prendre, en plus des recours juridiques prévus dans l'Accord Juridique pertinent, toutes mesures appropriées, y compris déclarer la passation de marché non conforme, si elle établit qu'à un moment quelconque un représentant de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt s'est livré à un acte de corruption, une manœuvre appropriées jugées satisfaisantes par la Banque pour mettre fin à ces pratiques au moment de leur survenance, notamment sans avoir informé la Banque dans les brefs délais après avoir pris connaissance de ces pratiques ;
 - d. sanctionne, en application des Directives pour la Lutte contre la Corruption et conformément aux politiques et aux procédures de sanction de la Banque définies dans le Cadre des Sanction du Groupe de la Banque Mondiale, toute personne physique ou morale dont il est déterminé qu'elle s'est livrée, à un moment quelconque, à un acte de fraude ou de corruption lié au processus de passation des marchés, à la sélection ou à l'exécution d'un contrat financé par la Banque ;
 - e. exige qu'une clause soit introduite dans les dossiers d'appel d'offres et d'appels à propositions ainsi que dans les contrats financés par un prêt de la Banque obligeant les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, leurs sous-traitants, sous-consultants, agents, personnels, consultants, prestataires de services et fournisseurs à autoriser la Banque à inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et à l'exécution du marché et à charger des vérificateurs nommés par elle de réaliser un audit ;
 - f. exige que, s'agissant des opérations financés par la Banque qui doivent être mises en œuvre sur la base de modalités nationales de passation de marchés et de PPP, approuvées par la Banque, les soumissionnaires (candidats/proposants) et consultants soumettant des offres/propositions, acceptent l'application des Directives pour la lutte contre la corruption et s'engagent à les respecter tout au long du processus de passation des marchés, de la sélection et de l'exécution du contrat, et reconnaissent notamment le droit de la Banque d'effectuer des inspections et des vérifications selon les stipulations du paragraphe 2.2 e. Les Emprunteurs s'engagent à consulter et à observer les listes des personnes morales et physiques suspendues ou exclues par le Groupe de la Banque Mondiale.



En cas de signature par un Emprunteur d'un contrat avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, le Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant, et g. exige que, lorsque l'Emprunteur sélectionne une Institution des Nations Unies comme fournisseur de Fournitures, de Travaux, de Services Autres que des Services de Consultants ou de Services d'Assistance Technique, conformément aux paragraphes 6.47-6.48 et 7.28 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)-Juillet 2016, en vertu d'un Accord signé entre l'Emprunteur et l'Institution des Nations Unies, les stipulations ci-dessus du paragraphe 2 de la présente Annexe relatives aux sanctions applicables en cas de fraude et de corruption s'appliquent également à tous les entrepreneurs, consultants, sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, et leurs employés, qui ont signé un contrat avec ladite institution des Nations Unies. Par dérogation à ce qui précède, les paragraphes 2.2d et 2.2 e ne s'appliquent pas aux Institutions des Nations Unies et à leurs employés, et le paragraphe 2.2 e ne s'applique pas aux contrats passés entre une Institution des Nations Unies et ses prestataires de services et fournisseurs.

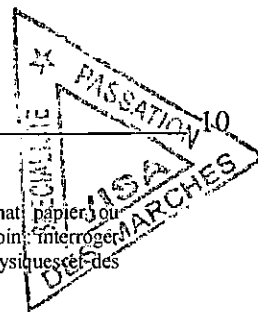
Dans ce cas, l'Institution des Nations Unies applique ses propres règles et réglementations pour enquêter sur des allégations de fraude ou de corruption, sous réserve des conditions convenues entre la Banque et l'Institution des Nations Unies concernée, notamment en ce qui concernent l'obligation de tenir la Banque régulièrement informée des décisions et mesures prises. La Banque conserve le droit d'exiger de l'Emprunteur qu'il exerce des recours tels qu'une interruption provisoire ou définitive du projet. Les Institutions des Nations Unies consultent la liste établie par le Groupe de la Banque Mondiale des personnes physiques ou morales suspendues ou exclues. En cas de signature par une institution des Nations Unies d'un contrat ou d'un bon de commande avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant.

- 2.3 Avec l'accord formel de la Banque, l'Emprunteur peut exiger dans les dossiers d'appel d'offres et d'appel à propositions pour les marchés financés par la Banque, que les Soumissionnaires ou consultants incluent dans leur offre ou proposition un engagement de respect, dans le cadre du Processus de Passation de Marché, des lois nationales contre la fraude et la corruption (y compris les pots-de-vin) telles qu'énumérées dans la Demande de Propositions. La Banque accepte l'inclusion d'une telle exigence à la demande de l'Emprunteur, sous réserve que les modalités régissant cet engagement soient jugées satisfaisantes par la Banque

¹ Dans le contexte, les inspirations relèvent généralement, le caractère d'enquêtes (c'est-à-dire de nature judiciaire) Elles incluent des activités, conduites par la Banque ou des personnes nommées par elle, propres aux enquêtes et audits, telle l'évaluation de la véracité des allégations de fraude et corruption, par des mécanismes appropriés la liste de ces activités donnée ci-après est non exhaustive : accéder aux comptes et aux données financières d'une personne ou morale, les examiner et en faire des copies autant

DEMANDE DE COTATIONS

que de besoin ; accéder à d'autres documents, données et informations (sous format papier) ou électronique) jugés utiles pour l'enquête ou l'audit et en faire des copies autant que de besoin ; interroger les membres du personnel et d'autres personnes concernées ; réaliser des inspections physiques et des visites de sites ; obtenir la vérification des informations par un tier.



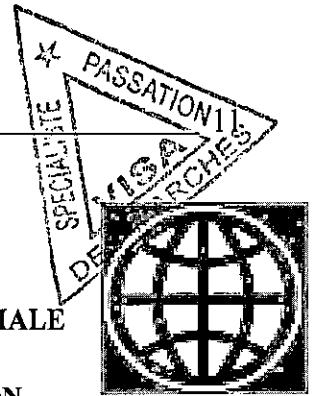
DEMANDE DE COTATIONS



Section II - Lettre de Demande de Cotations

COOPÉRATION CAMEROUN BANQUE MONDIALE

CAMEROON WORLD BANK COOPÉRATION



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION
NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

UNITE DE GESTION DU PROJET

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

PROGRAM FOR THE ACCELERATION OF THE DIGITAL
TRANSFORMATION OF CAMEROON (PATNUC)

PROJECT IMPLEMENTATION UNIT

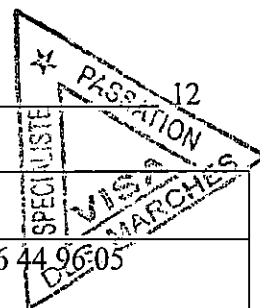
Lettre de Demande de Cotations

N° *063* /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/23 du 06 NOV 2023 relative à la fourniture et installation d'un système automatique de gestion des lignes téléphoniques (PABX) et des caméras de vidéos surveillance à l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Mesdames/Messieurs les Directeurs de :

N°	NOMS DES PRESTATAIRES	LOCALISATION	TELEPHONE
01	CAMEROUN LEADER COMPUTER	YAOUNDE	BP 5355 YAOUNDE : Tel : 699834500/ 677 45 26 24
02	CONFORLUX	YAOUNDE	Tel +237 670 112 411/658 283 622
03	CAMLOGS	YAOUNDE	BP 8657 Tel : 675 735 650/698 513 656
04	ETS FECAM	YAOUNDE	Tel : 679 449 479
05	ETS K.G	YAOUNDE	Tel: 677784060/ 699795294
06	FGE SERVICES SARL	YAOUNDE	Tel : 695886206
07	GLOTELHO SA	YAOUNDE	BP 17685 DOUALA : Tel : 233 43 47 58/ 677 75 53 00/ 233 19 30 57
08	INTEK SARL	YAOUNDE	BP : 12841 TEL : 22222210/ 22231095
09	TEXYS SARL	YAOUNDE	BP : 12203 TEL : 222 22 22 29/ 677 42 36 01
10	PERSONALIZED COMMISSION	YAOUNDE	BP 4084 Tel : 699 921 993

DEMANDE DE COTATIONS



	MERCHANT AND SERVICES		
11	ETS CYRIL COOPERATION	YAOUNDE	Tel : 696 44 96 05

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) des Fonds pour le financement du Projet PATNUC et se propose d'utiliser une partie de ces Fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat à clientèle pour laquelle cette Demande de Cotations est élaborée.
2. Il est prévu dans le cadre de ce marché, de solliciter les prestations de services désignées ci-après : **fourniture et installation d'un système automatique de gestion des lignes téléphoniques (PABX) et des caméras de vidéos surveillance à l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)**. Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à fournir par un contrat à clientèle à l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.
3. L'exécution du marché se fera pour une durée de **deux (02) mois**, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.
4. Le Coordonnateur National du PATNUC invite les prestataires ci-dessus désignés, à consulter et à retirer **gratuitement** la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations.
5. Le soumissionnaire devra produire les copies certifiées conformes des pièces administratives ci-après, valables pour l'exercice en cours :
 - Le numéro d'identifiant Unique (NIU) ;
 - L'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le ministère en charge des Finances ;
 - L'attestation de non redevance fiscale signée des services des Impôts qui certifie que le soumissionnaire a effectué toutes ses déclarations réglementaires en matière d'impôts datant de moins de trois mois ;
 - L'attestation de non exclusion des marchés publics ;
 - L'attestation de la CNPS datant de moins de trois mois ;
 - Le registre de commerce signé par les services compétents.
 - L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance.
6. Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en **six (06) exemplaires (un original et 5 copies)** marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 NOV 2023 à 14 heures précises (heure locale) et contenant la mention : *« Demande de Cotations N°/ MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/23 du 06 NOV 2023 la fourniture et installation d'un système automatique de gestion des lignes téléphoniques (PABX) et des caméras de vidéos surveillance à l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) »*
7. L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PATNUC, le 23 NOV 2023 à 15 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de

leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PATNUC.

8. La CSPM procédera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

8.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) devra procéder à la vérification de la conformité des pièces administratives : l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : (i) la Numéro d'identifiant Unique ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de non redevance fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation, (vi) le registre de commerce signé par le service compétent et, (vii) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance.

NB :

- ✓ ***L'absence de l'une des pièces du dossier administratif (i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii) ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces certifiées conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du Marché.***

8.2 L'examen de la conformité technique des cotations

L'offre devra contenir :

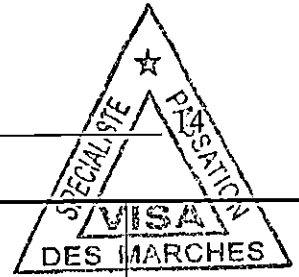
- le délai de livraison ;
- les photos/images du matériel à livrer sont produites ;
- le bordereau descriptif et quantitatif bien renseigné et conforme à celui demandé ;
- tous les prix unitaires quantifiés ;
- les justificatifs des marchés similaires produits par les soumissionnaires (***une liste de marché analogue (au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 10 000 000 (trente millions) de FCFA TTC chacun) réalisés par le soumissionnaire en tant que fournisseur principal au cours de l'année en cours ou des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), assortis des PV, première page, pages de signature et d'enregistrement, doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations/Institutions acheteuses***)
- la lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produite ;
- la description technique des prestations.

9. L'examen de la conformité technique de l'offre est la vérification exhaustive de tous les éléments de l'offre cités en sus.

9.1 L'analyse technique consistera à vérifier la validité des critères ci-après :

N°	CRITERES	Seuil/conformité	Évaluation (OUI/NON)	Observations
1.	Le délai de livraison			

DEMANDE DE COTATIONS



2.	Les photos/images du matériel à livrer	Les photos du matériel sont produites		
3.	Bordereau descriptif et quantitatif	Conforme aux délais demandés		
4.	Tous les prix unitaires quantifiés	Conforme		
5.	Liste des marchés analogues (au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 10 000 000 FCFA TTC chacun) réalisés par le <i>soumissionnaire en tant que Prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) N.B : joindre les copies des contrats (premières et pages de signature) et des procès-</i>	Conforme		
6.	Description technique des prestations et exhaustivité des service commandés	Toutes les spécifications techniques sont prises en compte		
7.	La lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigée	Disponible dans le dossier		

NB : -Toutes les caractéristiques techniques exigées sont essentielles ;
-Toute offre non conforme sera rejetée.

9.2 Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

9.3 La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires.

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché sur proposition de la CSPM, au Fournisseur, dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et la moins disante.

10. Adresse de retrait des Demandes de Cotations et de dépôt des plis se fera à l'Unité de Gestion du PATNUC, sis à ENEO Centrale, 1er étage du bâtiment annexe du MINPOSTEL situé entre la Poste centrale et ENEO, Tél. : 222 232 628 Email. : procurement@patnuc.cm/contact@patnuc.cm.

Yaoundé, le 06 NOV 2023

Ampliations :

- ARMP
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.

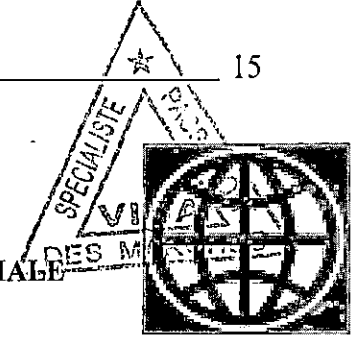
Le Coordonnateur National du PATNUC

Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI



COOPÉRATION CAMEROUN BANQUE MONDIALE

CAMEROON WORLD BANK COOPÉRATION



MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION
NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

UNITE DE GESTION DU PROJET

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

PROGRAM FOR THE ACCELERATION OF THE DIGITAL
TRANSFORMATION OF CAMEROON (PATNUC)

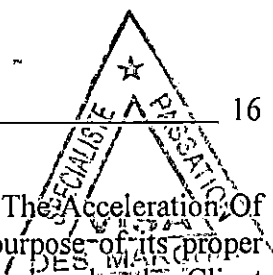
PROJECT IMPLEMENTATION UNIT

Request for Quotation

N° *7* MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/2023 of *11 NOV 2023* relating to the the supply and installation of an automatic telephone line management system (PABX) and video surveillance cameras at the Project Management Unit for the Acceleration of Digital Transformation in Cameroon (PATNUC)

Ladies/Gentelmen the Managers of :

N°	SUPPLIER	LOCALIZATION	PHONE
01	CAMEROUN LEADER COMPUTER	YAOUNDE	BP 5355 YAOUNDE : Tel : 699834500/ 677 45 26 24
02	CONFORLUX	YAOUNDE	Tel +237 670 112 411/658 283 622
03	CAMLOGS	YAOUNDE	BP 8657 Tel : 675 735 650/698 513 656
04	ETS FECAM	YAOUNDE	Tel : 679 449 479
05	ETS K.G	YAOUNDE	Tel: 677784060/ 699795294
06	FGE SERVICES SARL	YAOUNDE	Tel : 695886206
07	GLOTELHO SA	YAOUNDE	BP 17685 DOUALA : Tel : 233 43 47 58/ 677 75 53 00/ 233 19 30 57
08	INTEK SARL	YAOUNDE	BP : 12841 TEL : 22222210/ 22231095
09	TEXYS SARL	YAOUNDE	BP : 12203 TEL : 222 22 22 29/ 677 42 36 01
10	PERSONALIZED COMMISSION MERCHANT AND SERVICES	YAOUNDE	BP 4084 Tel : 699 921 993
11	ETS CYRIL COOPORATION	YAOUNDE	Tel : 696 44 96 05



1. The Government of the Republic of Cameroon has set up the "Program For The Acceleration Of The Digital Transformation Of Cameroon ", abbreviated PATNUC, for the purpose of its proper functioning, it intends to use part of this funding to make payments authorised under the Client Contract for which this Request for Quotation has been prepared.

2. Within the framework of this contract, it is envisaged to request the following services the supply and installation of an automatic telephone line management system (PABX) and video surveillance cameras at the Project Management Unit for the Acceleration of Digital Transformation in Cameroon (PATNUC). In the context of this Request for Quotation, the services are to be provided through a client contract to the project management Unit (PATNUC).

3. For the initial requirements of the order, delivery shall be made within Two (02) months, upon notification of the service order. In addition, subsequent deliveries shall be made within the

4. The National Coordinator hereby invites interested service providers to consult and withdraw the Request for Quotation free of charge at the address below, upon publication of this Request for Quotation letter.

5. The tenderer must produce certified copies (less than 3 months old) of the following administrative documents, signed by the competent authorities and valid for the current year:

- Taxpayer's card;
- Certificate of bank domiciliation;
- A debt clearance certificate;
- Certificate of non-exclusion from public contracts;
- Certificate for CNPS submission;;
- Trade register;
- Certificate of non-bankruptcy.

6. Bids shall remain valid for a period of ninety (90) days from the deadline set for their submission. They shall be submitted in six (06) copies (one original and 5 copies) marked as such, at the following address: à l'adresse ci-dessous au plus tard le 3 NOV 2023 at 2 pm with the mention : « Quotation Requests N°/ MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/23 of 06 NOV 2023 the supply and installation of an automatic telephone line management system (PABX) and video surveillance cameras at the Project Management Unit for the Acceleration of Digital Transformation in Cameroon (PATNUC)».

7. The bids shall be opened by the Special Procurement Tender's Board of PATNUC of PATNUC on 03 NOV 2023 at 02 p.m. prompt, in the presence of the bidders or their representatives if they so wish, in the meeting room of the Special Procurement Tender's Board of PATNUC.

8. CSPM shall assess the ratings in the following order:

8.1 Examination of the admissibility of administrative files: the tenderer's offer must include the following original documents or copies certified by the competent services (dated less than three months): (i) the certificate of registration; (ii) the certificate of bank domiciliation; (iii) the certificate of non-taxation; (iv) the certificate of non-exclusion from public contracts; (v) the certificate for submission (CNPS) to this quotation, (vi) the trade register and, (vii) the certificate of non-bankruptcy

NB: The absence of any of the documents in the administrative file (i, ii, iii, iv, v, vi, and vii) shall not constitute a reason for rejecting the tender. Nevertheless, the presentation of these documents in original or certified copies, signed and dated, shall be a condition for the award of the Contract.

8.2 Review of technical compliance of quotations

The offer should contain:

- Delivery deadline;
- Photos / images of the material to be delivered are produced;
- Estimated and Quantitative Cost shall be provided and conforms to that requested;
- All quantified unit prices;
- Evidence of similar contracts produced by the tenderers shall be convincing;
- Letter of commitment on meeting the required delivery deadlines shall be produced;
- Technical description of services.

9. The review of the technical compliance of the tender is the exhaustive verification of all the elements of the tender mentioned above.

9.1 The technical analysis will consist of checking the validity of the following criteria:

N°	CRITEREAS	Threshold/compliance	Evaluation (YES/NO)	Observations
8.	The delivery time			
9.	Photos/images of the material to be delivered	Photos of the equipment are produced		
10.	Bordereau descriptif et quantitatif	Compliant with that requested		
11.	All the unit price quantified	Compliant		
12.	List of similar contracts (at least two (02) similar contracts for a minimum amount of 10,000,000 FCFA including tax each) carried out by the bidder as Main Service Provider over the last three (03) years (2020, 2021 and 2022) N.B: attach copies of contracts (first and signature pages) and reports of receipt or certificates of service carried out relating thereto	Compliant		

13.	Tèchnical description of the services and completeness of the services ordered	All technical specifications are taken into account		
14.	the letter of commitment to respect the required delivery times is produced	Available in file		

NB: -All required technical features are essential;
-Any non-compliant offer shall be rejected.

9.2 Only offers found to be substantially compliant shall be subject to financial analysis.

9.2 Verification of arithmetic operations: this is done by multiplying, where appropriate, unit prices by quantities and using the letter price to make the necessary corrections.

The Project Owner shall award the Contract, on the proposal of CSPM, to the Supplier whose bid is determined to be substantially responsive to the provisions of the Request for Quotation and to be the lowest priced.

10. Address for collection of Requests for Quotation and submission of bids: PATNUC
Implementation Unit, 1st floor of the MINPOSTEL annex building located between the Central Post Office building and Central ENEO building, Tel: 222 232 628 Email.
procurement@patnuc.cm/contact@patnuc.cm

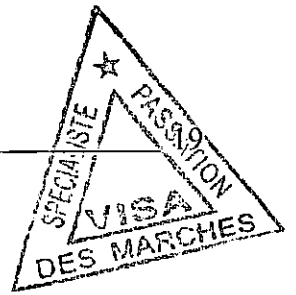
Yaounde, on 06 NOV 2023

Copies to:

- ARMP;
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- DISPLAY

The National Coordinator of PATNUC

Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI



Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotations

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: *[nom et adresse de l'Acheteur]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

*[Signature]*_____
[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____

Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

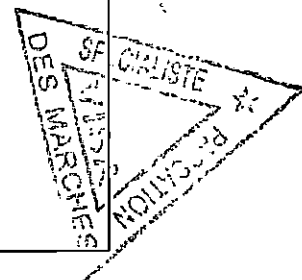
Date de remise des plis le

2. Bordereau de Prix

(à remplir par le Fournisseur)

FOURNITURE ET INSTALLATION DU PABX ET DES CAMERAS DE VIDEOS SURVEILLANCE

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1.	DIGITAL SUPER HYBRIDE PABX - 624 (6 CO lines and 24 extensions)	1			02 mois	UGP/PATNUC
2.	rolls of 100 m 4pair telephonecopper fully shielded and armored connection cables	5				
3.	operator model digital hybride telephone set	2				
4.	telephone sets (RJ 11 terminals)	22				
5.	telephone suckets (RJ11)	24				
6.	8 pair distribution/junction boxes with krone protection	8				
7.	32 pair main dustribution frame (MDF) with Krones protection)	1				
8.	crimping tool	1				
9.	installation, programmation et mise en services	ff				
10	4MP 25x (minimum) PTZ IP Camera Auto-Tracking PoE+ DS-2DE4A425I WG-E DarkFighter	03				
11	2MP ColorVu Varifocal Lens PoE IP Dome Camera	03				
12	NVR 4K 8MP 8 Port POE Network Video Recorder DS-7608NI-K1/8P	01				



13	rolls of 300 m 4pair telephone copper fully shielded and armored connection cables	01				
14	Small accessories	01				
15	installation, programmation et mise en services	ff				

NB: La livraison de la présente commande se fera dans les deux (02) mois à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage des prestations

La non-conformité pour l'essentiel de la description des fournitures proposées est un motif de rejet de l'offre ;

Les caractéristiques et les performances techniques qui sont données dans la présente Demande de Cotations sont des minimas.

5/11/2016
DES MARCHES
N°1

Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

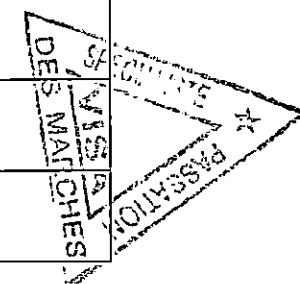
Date de remise des plis le

3 – Description technique des Fournitures

(à remplir par le Fournisseur)

FOURNITURE ET INSTALLATION DU PABX ET DES CAMERAS DE VIDEOS SURVEILLANCE L'ACCELERATION DE

N°	Caractéristiques	Unité	Qté
01	DIGITAL SUPER HYBRIDE PABX - 624 (6 CO lines and 24 extensions)	Pièce	1
02	rolls of 100 m 4pair telephonecopper fully shielded and armored connection cables	Pièce	5
03	operator model digital hybride telephone set	Pièce	2
04	telephone sets (RJ 11 terminals)		22
05	telephone suckets (RJ11)	Pièce	24
06	8 pair distribution/junction boxes with krone protection	Pièce	8
07	32 pair main dustribution frame (MDF) with Krones protection)	Pièce	1
08	crimping tool	Pièce	1
09	Installation, programmation et mise en services		1
10	4MP 25x (minimum) PTZ IP Camera Auto-Tracking PoE+ DS-2DE4A425IWG-E DarkFighter	Pièce	03
11	2MP ColorVu Varifocal Lens PoE IP Dome Camera	Pièce	03



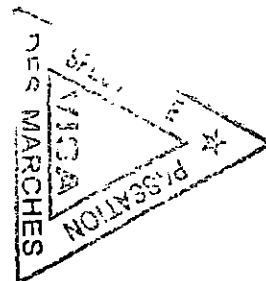
N°	Caractéristiques	Unité	Qté
12	NVR 4K 8MP 8 Port POE Network Video Recorder DS-7608NI-K1/8P	Pièce	01
13	rolls of 300 m 4pair telephone copper fully shielded and armored connection cables	Pièce	01
14	Small accessoires	Pièce	01
15	installation, programmation et mise en services	ff	ff

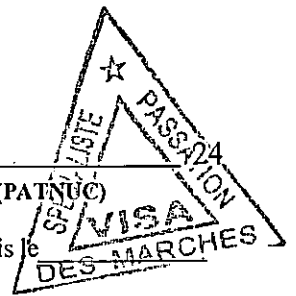
N.B : Le fournisseur s'assurera de la garantie du matériel livré pour une durée de six (06) mois à compter de la date de réception du matériel.

NB : (1) Les présentes spécifications techniques sont minimales

(2) Des modèles d'illustration et échantillons sont joints par le soumissionnaire

(3) La non-conformité pour l'essentiel de la description des fournitures proposées est un motif de rejet de l'offre ;





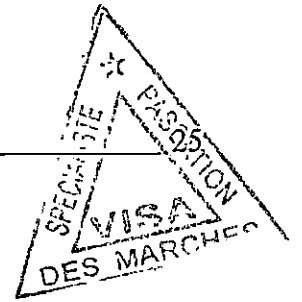
4. Lettre Commande

LETTRE COMMANDE N° /2023/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE AVEC
....., B.P:; TEL.: (237) POUR LA
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME AUTOMATIQUE DE GESTION DES
LIGNES TELEPHONIQUES (PABX) ET DES CAMERAS DE VIDEOS SURVEILLANCE A
L'UNITE DE GESTION DU PROJET DACCELERATION DE LA TRANSFORMATION
NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

TITULAIRE :, B.P:, TEL.:
.....

OBJET : LA FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME AUTOMATIQUE DE GESTION DES LIGNES TELEPHONIQUES (PABX) ET
DES CAMERAS DE VIDEOS SURVEILLANCE A L'UNITE DE GESTION DU PROJET
DACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN
(PATNUC).

LIEU DE LIVRAISON : UNITE DE GESTION DU PROJET PATNUC
DUREE : DEUX (02) MOIS
MONTANT MAXIMUM : FRANCS CFA TOUTES TAXES
COMPRISES
FINANCEMENT : CREDI 69870-CM
CODE STEP : CM-MINPOSTEL-258912-GO-RFB
EXERCICE : 2023
SOUSCRIT LE :
SIGNEE LE :
NOTIFIEE LE :
ENREGISTREE LE :



ENTRE,

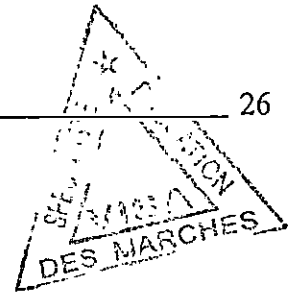
L'Etat du Cameroun à travers le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), représenté par Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI, **Coordonnateur National du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)** ci-après désigné le « Client », sis à Yaoundé, situé entre la Poste centrale et ENEO centrale, au 1er étage du bâtiment annexe du MINPOSTEL, Tél. : +237 222 232 628

D'UNE PART,

Et, **B.P:** **Yaoundé, Tél. : (237)** représenté, par son ci-dessous désigné le «Fournisseur »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:



SOMMAIRE

CHAPITRE I – GENERALITES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA LETTRE COMMANDE.....	27
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	27
ARTICLE 3 – PIECES CONTRACTUELLES	27
ARTICLE 4 – TEXTES GENERAUX.....	27
ARTICLE 5 – DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS	28
ARTICLE 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON.....	29
ARTICLE 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR.....	29

CHAPITRE II – EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

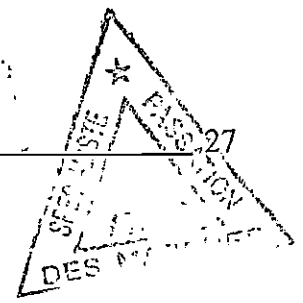
ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	30
ARTICLE 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES FOURNITURES.....	30
ARTICLE 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR.....	30
ARTICLE 11 – RECEPTION DU MATERIEL.....	31
ARTICLE 12 – ASSURANCE ET TRANSPORT.....	31

CHAPITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 – CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	31
ARTICLE 14 – RETENUE DE GARANTIE.....	31
ARTICLE 15 – GENERALITES – PRIX.....	32
ARTICLE 16 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE.....	33
ARTICLE 17 – MODALITES DE PAIEMENT.....	33
ARTICLE 18 – PENALITES.....	33
ARTICLE 19 – DOMICILIATION BANCAIRE.....	34
ARTICLE 20 – REGIME FISCAL.....	34
ARTICLE 21 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT.....	34

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 22 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE.....	34
ARTICLE 23 – LITIGES.....	34
ARTICLE 24 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	34
ARTICLE 25 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE.....	34



CHAPITRE I – GENERALITES

Article 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet de la fourniture et installation d'un système automatique de gestion des lignes téléphoniques (PABX) et des caméras de vidéos surveillance à l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), conformément aux caractéristiques techniques y relatives.

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée entre, B.P:, Tél.: (237) et le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) conformément à l'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations.

Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

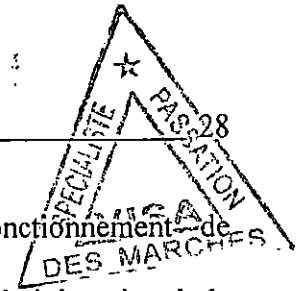
Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La lettre de soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- Le détail estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau descriptif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente Lettre Commande est soumise à :

1. L'Accord de Financement crédit IDA N°69870-CM du 23 décembre 2022 ;
2. La Constitution de la République du Cameroun ;
3. La loi n°73/7 du 07 décembre 1973 relative aux droits du Trésor pour la sauvegarde de la fortune publique ;
4. La loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'État, modifiée par la loi n°76/4 du 8 juillet 1976 ;
5. La loi n°98/073 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
6. La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
7. La loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun ;
8. La loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
9. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
10. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
11. La loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;



12. Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
13. Le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
14. Le Décret n°2011/1521/PM du 15 juin 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun ;
15. Le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
16. Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
17. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
18. Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
19. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
20. L'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations ;
21. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
22. Les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
23. La Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'exécution du budget de lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
24. La Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
25. Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché ;
26. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

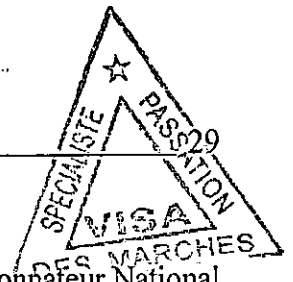
5.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Coordonnateur National du PATNUC, ci-après désigné Autorité Contractante ;
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation de la prestation (l'ingénieur du marché) est : l'Associé de Projet du PATNUC ;
- Le Maître d'Ouvrage est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- Le Chef de service du Marché est : le Responsable Administratif et Financier du PATNUC ;
- Le Maître d'Œuvre du présent Marché ou la mission de contrôle est : le Responsable Suivi Evaluation du PATNUC,
- Le Fournisseur est :

5.2. Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :



- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'organisme chargé du paiement est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est : le Responsable Administratif et Financier du PATNUC.

Article 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à **deux (02) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le lieu de livraison du matériel est l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.

Article 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile à Yaoundé, **B.P:**, **Tél.:** (237)

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

Toutefois, il devra disposer d'un entrepôt à Yaoundé pour des besoins de réception, une visite sera effectuée par la Commission Spéciale des Marchés pour confirmer ce domicile.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

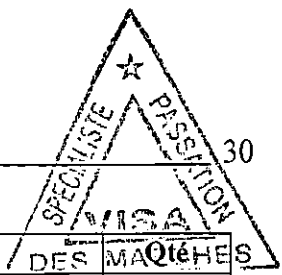
Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture de services tels que décrits dans l'article 9 sous le contrôle de la Coordination Nationale du PATNUC et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications du présent contrat.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

Les prestations du Fournisseur comprennent en objet la fourniture et installation d'un système automatique de gestion des lignes téléphoniques (PABX) et des caméras de vidéos surveillance à l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), conformément aux caractéristiques techniques décrites ci-après :

N°	Désignation	Unité	Qté
01	DIGITAL SUPER HYBRIDE PABX - 624 (6 CO lines and 24 extensions)	Pièce	1
02	rolls of 100 m 4pair telephonicopper fully shielded and armored connection cables	Pièce	5
03	operator model digital hybride telephone set	Pièce	2



N°	Désignation	Unité	Quantité
04	telephone sets (RJ 11 terminals)		22
05	telephone suckets (RJ11)	Pièce	24
06	8 pair distribution/junction boxes with krone protection	Pièce	8
07	32 pair main distribution frame (MDF) with Kronos protection)	Pièce	1
08	crimping tool	Pièce	1
09	Installation, programmation et mise en services		1
10	4MP 25x (minimum) PTZ IP Camera Auto-Tracking PoE+ DS-2DE4A4251WG-E DarkFighter	Pièce	03
11	2MP ColorVu Varifocal Lens PoE IP Dome Camera	Pièce	03
12	NVR 4K 8MP 8 Port POE Network Video Recorder DS-7608NI-K1/8P	Pièce	01
13	rolls of 300 m 4pair telephone copper fully shielded and armored connection cables	Pièce	01
14	Small accessories	Pièce	01
15	installation, programmation et mise en services	ff	ff

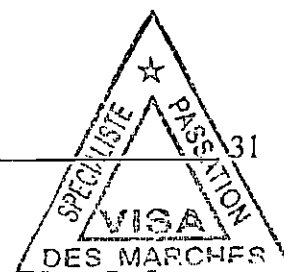
Article 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le Fournisseur devra produire sept (07) exemplaires enregistrés des pièces constitutives de la présente Lettre Commande.

Article 11 – RECEPTION DES SERVICES

La réception des services par une Commission composée des membres ci-après :

- Président : Le Maitre d'Ouvrage ou son représentant ;
 - Rapporteur : L'Associé de Projet du PATNUC, Ingénieur du Marché
- Membres :**
- Le Responsables Administratif et Financier du PATNUC, Chef Service du Marché, Membre ;
 - Le Comptable du PATNUC ;
 - 01 représentant du PATNUC ;
 - **Maitre d'œuvre** : Le Responsable Suivi Evaluation du Projet ;
 - **Observateur** : Le Représentant du MINMAP ;



- **Invité** : Le Prestataire.

La Commission de réception s'assurera que les services remplissent les conditions de la présente Lettre Commande.

Cette Commission dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires seront remis au Fournisseur pour joindre à ses factures.

Article 12 – ASSURANCE

Le Fournisseur est tenu de souscrire une police d'assurance devant couvrir la qualité des services à fournir.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 13 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du Marché.

Il est constitué et transmis au chef du service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du Marché.

Le cautionnement sera restitué ou la garantie libérée, dans un délai de six (06) mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

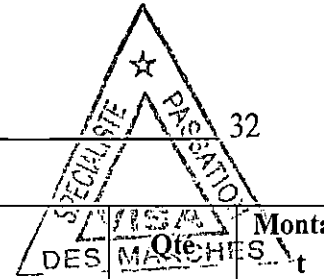
Article 14 – GENERALITES – PRIX

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 15 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande est évalué de la manière suivante :

N°	Désignation	Unité	Qté	Montant
01	DIGITAL SUPER HYBRIDE PABX - 624 (6 CO lines and 24 extensions)	Pièce	1	
02	rolls of 100 m 4pair telephonecopper fully shielded and armored connection cables	Pièce	5	
03	operator model digital hybride telephone set	Pièce	2	
04	telephone sets (RJ 11 terminals)		22	
05	telephone suckets (RJ11)	Pièce	24	



N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant
06	8 pair distribution/junction boxes with krone protection	Pièce	8	
07	32 pair main distribution frame (MDF) with Kronas protection)	Pièce	1	
08	crimping tool	Pièce	1	
09	Installation, programmation et mise en services		1	
10	4MP 25x (minimum) PTZ IP Camera Auto-Tracking PoE+ DS-2DE4A4251WG-E DarkFighter	Pièce	03	
11	2MP ColorVu Varifocal Lens PoE IP Dome Camera	Pièce	03	
12	NVR 4K 8MP 8 Port POE Network Video Recorder DS-7608NI-K1/8P	Pièce	01	
13	rolls of 300 m 4pair telephone copper fully shielded and armored connection cables	Pièce	01	
14	Small accessories	Pièce	01	
15	installation, programmation et mise en services	ff	ff	

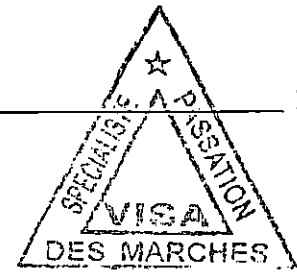
Arrêté la présente Lettre Commande à la somme de **Francs CFA**
Toutes Taxes Comprises, montant ferme et non révisable.

Article 16 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en **Franc CFA** par le PATNUC sur présentation des pièces ci-après :

- Copie d'une facture proforma ;
- La Lettre Commande enregistrée+ quittance d'enregistrement ;
- Une facture définitive timbrée (01 original et 03 copies) suivant la réglementation en vigueur représentant les montants Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises ;
- Un décompte de la tranche de paiement ;
- Un bordereau de livraison/Procès-verbal de réception ;
- Un certificat de non exclusion des marchés publics (ARMP) ;
- Un avis d'imposition ;
- Un exemplaire du dossier fiscal à jour ;
- le NIU,
- l'attestation de non redevance de moins de 03 mois,

- Un plan de localisation timbrée,
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) actualisé,
- Le Registre de Commerce.



Les paiements se feront par virement au nom de, **B.P:**, **Tél. :** (237)

Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués en **Franc CFA** dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le prestataire, ayant signé le procès-verbal de réception présente les factures au Coordonnateur National du PATNUC.

Article 17 : PÉNALITÉS

A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base *et de ses avenants éventuels*.

B Pénalités spécifiques

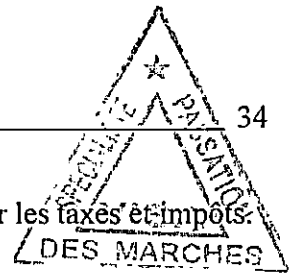
18.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : un deux millième (1/2000è) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard;
- Remise tardive de l'assurance qui couvre le personnel sur le site du travail : un deux millième (1/2000è) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard.

Article 18 – DOMICILIATION BANCAIRE

Les paiements seront effectués en Francs CFA à la réception du matériel par virement au compte de **ouvert à** **au N°**

Article 19 – REGIME FISCAL



Le Fournisseur se conformera à la législation en vigueur au Cameroun sur les taxes et impôts.

Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Sept (07) exemplaires de la présente lettre commande sont édités et diffusés.

Article 22 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

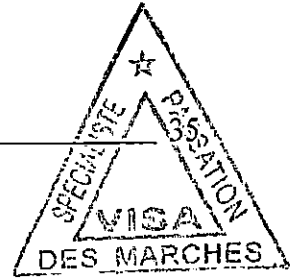
A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 23 – RESILIATION DU CONTRAT

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 24 – VALIDITE DU CONTRAT

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur National du PATNUC et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.



PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N°
/2023/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE AVEC
....., B.P:, TEL: (237) POUR LA
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME AUTOMATIQUE DE
GESTION DES LIGNES TELEPHONIQUES (PABX) ET DES CAMERAS DE
VIDEOS SURVEILLANCE A L'UNITE DE GESTION DU PROJET
D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN
(PATNUC).

En présence des témoins, les parties ont signé la présente Lettre Commande en conformité
avec les lois du Cameroun le jour et an mentionnés ci-dessous.

Yaoundé, le _____

LU ET APPROUVE

LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU PATNUC

Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

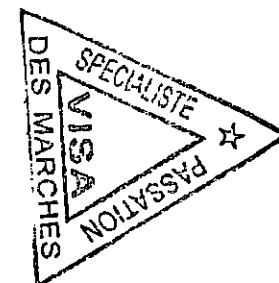
Consultation N° _____/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du _____

Date de remise des plis le _____

Lieu d'ouverture : Siège du PATNUC

5 – Tableau comparatif des cotations

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation		Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			oui	Non	lieu	délai			
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									



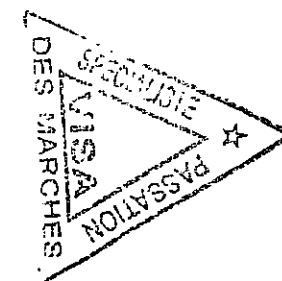
Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation N° ____/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du _____ Date de remise des plis le _____

Lieu d'ouverture : Siège du PATNUC

6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

N°	Liste des établissements de crédit	Sigle
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC



15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA

N°	Liste des Compagnies d'assurance
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02	Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
03	Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
04	Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
05	Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
06	CPA S.A, B.P. 54, Douala
07	Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
08	Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
09	SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10	Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11	Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala

